

ARRÊTÉ N°72-9149.

Le Préfet de l'Isère, Officier de la Légion d'Honneur,

VU le Code de l'Urbanisme et de l'Habitation ;

VU le décret n° 61-1292 du 30 novembre 1961 portant règlement d'administration publique pour l'application du Code de l'Urbanisme et de l'Habitation notamment l'article 3 ;

VU le rapport en date du 16 juillet 1972 du Directeur départemental de l'Agriculture ;

VU l'avis du Conseil Municipal de VILLARD-de-LANS en date du 10 novembre 1971 ;

VU l'avis de la Commission départementale d'Urbanisme en date du 21 août 1972 ;

VU l'arrêté préfectoral n° 72-7371 du 11 septembre 1972 prescrivant la mise à l'enquête publique du projet de délimitation des zones exposées à des risques naturels dans la commune de VILLARD-de-LANS ;

VU les résultats de l'enquête publique à laquelle il a été procédé du 4 au 13 octobre 1972 et l'avis du Commissaire-enquêteur ;

SUR rapport du Directeur départemental de l'Équipement et du Logement ;

ARRÊTÉ :

ARTICLE 1er : Les zones exposées à un risque d'inondation, de crues torrentielles, de glissements de terrain et de chutes de pierres dans la commune de VILLARD-de-LANS sont délimitées conformément au tracé figurant sur le plan à l'échelle du 1/10.000me annexé au présent arrêté.

.../...

Z.

ARTICLE 2 : Dans les secteurs ainsi délimités, les dispositions concernant la construction seront les suivantes :

- dans les zones de crues torrentielles, de glissements de terrain et de chutes de pierres, toute construction demeurera interdite,
- dans la zone inondable, les constructions pourront être autorisées sous réserve de la réalisation de travaux de protection.

ARTICLE 3 : Le Secrétaire Général de l'Isère, le Directeur départemental de l'Agriculture, le Directeur départemental de l'Équipement et du Logement, le Maire de VILLARD-de-LA-TOUR sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au Recueil des Actes Administratifs du Département de l'Isère.

GRENOBLE, le 6 NOVEMBRE 1972

Pour ampliation :
LE CHEF DE BUREAU.

LE PREFET.

Signé : J. VAUDEVILLE

